

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

CAHDPH(2017)6F
28 juillet 2017

Comité Ad Hoc sur les droits des personnes handicapées (CAHDPH)

**6^E RÉUNION, 27-29 SEPTEMBRE 2017
STRASBOURG, CONSEIL DE L'EUROPE - BÂTIMENT AGORA, SALLE G03**

**Droits des personnes handicapées : mise en œuvre de la
Stratégie du Conseil de l'Europe sur le Handicap 2017-
2023 : Droits de l'homme : une réalité pour tous**

Document de discussion préparé par le Secrétariat

1. Contexte

La Stratégie du Conseil de l'Europe sur le handicap 2017-2023 « Droits de l'homme : une réalité pour tous » a été adoptée par le Comité des Ministres le 30 novembre 2016¹. Le Comité Ad Hoc sur les droits des personnes handicapées (CAHDPH) est chargé par le Comité des Ministres de superviser la mise en œuvre de la stratégie.

2. Bilan des activités de 2017

À ce jour, les activités suivantes ont été menées en 2017 dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe sur le Handicap :

- i. « Droits de l'homme : une réalité pour tous », conférence de lancement de la Stratégie du Conseil de l'Europe sur le Handicap 2017-2023 (Nicosie, 27-28 mars 2017)

Le Conseil de l'Europe a lancé sa nouvelle Stratégie sur le Handicap 2017-2023 lors d'une conférence de deux jours à Nicosie (Chypre). La stratégie est axée autour de cinq domaines prioritaires fondés sur les droits qui sont inscrits dans la Convention européenne des droits de l'homme et d'autres normes du Conseil de l'Europe et de l'ONU : égalité et non-discrimination, sensibilisation, accessibilité, reconnaissance de la personnalité juridique dans des conditions d'égalité et droit de ne pas être soumis à l'exploitation, à la violence et aux abus.

Les retours des participants à la conférence et de ceux qui l'ont suivie via les médias sociaux ont été extrêmement positifs. La conférence de Nicosie, avec ses très nombreux débats, discussions et bonnes pratiques, a largement contribué à préparer la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie du Conseil de l'Europe sur le Handicap.

Les enseignements tirés des débats d'experts sur les cinq domaines prioritaires de la stratégie ainsi que les partenariats public-privé organisés dans le cadre de la Conférence de Nicosie ont contribué, de manière unique, à faire connaître la stratégie et à montrer l'importance qu'elle revêt en tant que vecteur de participation, de coopération et de coordination ; la conférence est pour les États membres une aide dans la réalisation des objectifs de la stratégie et, *in fine*, la mise en œuvre concrète de la CDPH-ONU. Outre les domaines prioritaires et les sujets transversaux, la conférence a permis de recenser et d'examiner de nouveaux thèmes, par exemple les droits fondamentaux des enfants handicapés, mais aussi l'importance de l'éducation inclusive dans le monde numérique des médias sociaux, l'emploi et l'inadéquation des données. Par ailleurs, la conférence a fourni un espace de discussions sur la manière de réduire et de surmonter les risques dans la mise en œuvre de la stratégie et d'examiner le « déficit de mise en œuvre ».

- ii. Manifestations parallèles lors de la 10^e session de la Conférence des États Parties (COSP) à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (New York, 13-15 juin 2017).

L'un des thèmes de la 10^e session de la COSP était « la deuxième décennie de la CDPH-ONU : l'inclusion et la pleine participation des personnes handicapées et

¹ Stratégie du Conseil de l'Europe sur le Handicap 2017-2023 – Droits de l'homme : une réalité pour tous, disponible à l'adresse <http://www.coe.int/fr/web/disability/strategy-2017-2023>.

leurs organisations représentatives dans la mise en œuvre de la Convention ». Le Conseil de l'Europe a coparrainé deux manifestations parallèles : « Réformer les services sociaux en Europe pour adopter l'approche des droits de l'homme » et « Un voyage pour renforcer la coopération entre les mécanismes internationaux et régionaux des droits de l'homme : mise en œuvre de la CDPH-ONU et les objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD-ONU) ». Le Conseil de l'Europe était également un intervenant de la manifestation « Solutions du secteur privé pour les personnes présentant des déficiences visuelles – Comment assurer l'accessibilité au web pour tous ».

La présence du Conseil de l'Europe et sa contribution aux différentes manifestations de la COSP ont été l'occasion de promouvoir les normes, l'action et les activités de l'Organisation dans le domaine du handicap, en particulier de promouvoir la stratégie. Les partenaires du Conseil de l'Europe et d'autres parties prenantes s'intéressent beaucoup aux études concernant les cinq domaines prioritaires qui ont été préparées dans le cadre des activités de mise en œuvre de la stratégie.

iii. Réunions visant à promouvoir la nouvelle Stratégie du Conseil de l'Europe sur le Handicap 2017-2023 :

- Conférence Zero Project 2017 (Vienne, 22-23 février 2017) : cette manifestation offre l'une des plates-formes les plus importantes où sont mises en commun les solutions les plus efficaces et les plus innovantes aux problèmes que rencontrent les personnes handicapées. En 2017, cette manifestation internationale de grande ampleur a accueilli plus de 500 participants venus de 70 pays. Le Conseil de l'Europe a été invité à prendre la parole au cours du Forum international des décideurs, et a participé à la session de questions/réponses qui a suivi.
- 17^e session du Comité des droits des personnes handicapées des Nations Unies (Genève, 20 mars 2017) ; ce comité est un organe composé de 18 experts indépendants qui effectuent le suivi de la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Le Conseil de l'Europe a été invité à s'exprimer au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Coopération avec d'autres institutions des Nations Unies, des agences spécialisées, des organisations de personnes handicapées et d'autres organes compétents » pour présenter la Stratégie du Conseil de l'Europe sur le Handicap.

3. Autres activités prévues en 2017

6^e réunion plénière du CAHDPH

La 6^e session plénière du CAHDPH (Strasbourg, 27-29 septembre 2017) : la réunion permettra de faire le bilan du conférence de lancement sur la Stratégie sur le Handicap et portera en priorité sur des mesures spécifiques pour la mise en œuvre de la stratégie. Deux tables rondes organisées lors de la session plénière porteront sur l'un des domaines prioritaires de la stratégie, à savoir l'accessibilité (c'est-à-dire la conception universelle et l'accès à la justice, l'information, les soins de santé, les services bancaires et les sports pour les personnes handicapées) et seront l'occasion d'aborder les bonnes pratiques à appliquer pour mettre en œuvre la stratégie.

4. Perspectives pour le nouveau biennium (2018-2019) et au-delà

Pour concevoir des activités utiles à la mise en œuvre de la stratégie dans le domaine des droits des personnes handicapées, il importe d'utiliser efficacement les ressources humaines et financières disponibles, en mettant l'accent sur les avantages comparatifs du Conseil de l'Europe et sur la coopération et les synergies, et ce afin d'éviter les chevauchements d'activités avec les États membres et les autres organisations internationales.

Le Conseil de l'Europe peut appuyer les parties prenantes nationales des États membres dans le processus de mise en œuvre de la stratégie et de la CDPH-ONU en leur fournissant des lignes directrices et d'autres instruments utiles pour l'application des normes, les échanges entre pairs (notamment les bonnes pratiques), la collecte de données, la formation et la recherche ainsi que les études sur des questions concernant le handicap.

Parallèlement, le Conseil de l'Europe continuera, dans la limite des moyens et des ressources disponibles, de promouvoir une approche intégrée des questions relatives au handicap en interne, et apportera son soutien aux autres comités intergouvernementaux, aux accords partiels et aux organes de suivi, notamment par la formation et par des actions de sensibilisation aux questions de handicap.

Sous réserve de l'approbation du budget ordinaire pour 2017-2018 par le Comité des Ministres, les activités de mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe sur le Handicap porteront sur :

- i. des manifestations régionales/tables rondes/formations/échanges entre pairs à petite échelle sur l'autonomisation des personnes handicapées ;
- ii. l'élaboration et la diffusion d'outils pratiques comme des études, des travaux de recherche, des fiches d'information, des recueils de bonnes pratiques ;
- iii. des actions conjointes avec d'autres secteurs du Conseil de l'Europe (Assemblée parlementaire, Division des droits des enfants, violence à l'égard des femmes, etc.) et avec des partenaires régionaux et internationaux, des institutions de défense de l'égalité et des droits de l'homme et des ONG.

De plus, il conviendra de poursuivre les actions visant à promouvoir les normes, les travaux et les activités du Conseil de l'Europe dans le domaine du handicap par la coopération et les synergies avec d'autres partenaires nationaux, régionaux et internationaux.